

Date de publication : 23 février 2021 - Date de téléchargement 26 mars 2026

# ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON DU 18 FÉVRIER 2021 PORTANT EXÉCUTION DES ARTICLES 56, 57 ET 58 DU DÉCRET DU 4 AVRIL 2019 RELATIF AUX AMENDES ADMINISTRATIVES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE CONTENU

**Article 1<sup>er</sup>.** En application de l'article 59 du décret du 4 avril 2019 relatif aux amendes administratives en matière de sécurité routière, les articles 56, 57 et 58 entrent en vigueur à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Art. 2.** Le présent arrêté produit ces effets au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Art. 3.** Le Ministre qui a la sécurité routière dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.